

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Plink Fizzy Drain Freshener & Cleaner Identificateur de produit

Autres moyens d'identification Pas disponible.

Usage recommandé Refraîchissant et Nettoyant

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Iron Out dba Summit Brands

6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 **Adresse**

Fort Wayne, IN 46804-7935

États-Unis

Téléphone 260-483-2519 Courriel Pas disponible.

Numéro de téléphone

d'urgence

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Dangers pour la santé

Dangers environnementaux Non classé. Risques défini pour SIMDUT Non classé

2015

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger Provoque une sévère irritation des yeux.

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Élimination

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Conseil de prudence

(DSNCA)

Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers

physiques non classifiés

Aucuns connus.

ailleurs (DPNCA)

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements

supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS 77-92-9 15-40 Acide citrique

#25894 Page: 1 of 8 Date de publication 30-Octobre-2023

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Carbonate de sodium		497-19-8	10-30	
Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène)	25322-68-3	5-10	
Toutes les concentrations sont en pourcentage en volume.	pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient	est un gaz. Les concentrations des gaz	sont en	
Remarques sur la composition	CANADA GHS: Le pourcentage exact (c secret commercial.	de concentration) de la composition a ét	é retenu comme ur	
	GHS États-Unis: Le pourcentage exact un secret commercial conformément au		eté retenu comme	
	4. Premiers soi	ns		
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.			
Peau	Éliminer le plus possible de poudre. Rincer à grande eau. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.			
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEU minutes. Enlever les lentilles de contact enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation	si la victime en porte et si elles peuven	t être facilement	
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vincliner la victime vers l'avant pour rédu avaler à une victime inconsciente ou si	ire le risque d'inhalation. Ne jamais rien	duit spontanément, faire boire ou	
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.			
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés. S	lymptômes de patient de festin.		
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis m S'assurer que le personnel médical est mesures pour se protéger. Montrer cette consultation. Laver les vêtements conta la peau. Tenir hors de la portée des enf	averti du (des) produits(s) en cause et c e fiche technique de santé-sécurité au n minés avant réutilisation. Éviter le conta	ıu'il prend des nédecin en	
	5. Mesures à prendre en c	as d'incendie		
Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimic	que. Dioxyde de carbone (CO2).		
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.			
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuve	ux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.		
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome	e et un vêtement de protection complet	en cas d'incendie.	
Lutte contre l'incendie /	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refu	roidir les récipients fermés.		

instructions

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Produits dangereux résultant Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vetements. Éviter de respirer les poussières. Ne pas goûter ni avaler. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans un endroit sec, loin des rayons directs du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

10 mg/m3

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)
Composants Type Valeur

Hydro-hydroxypoly(oxyéthyl ène) (CAS 25322-68-3)

MPT

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

respiratoire (200.2).

Dangers thermiques

Pas disponible.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Solide.
État physique Solide.
Forme Comprimé.

CouleurBleuOdeurCitron

Seuil de l'odeur Pas disponible.

pH 6 - 7 (solution de 1%)

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

DensitéPas disponible.Point d'éclairPas disponible.Vitesse d'évaporationPas disponible.Inflammabilité (solides et gaz)Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeurPas disponible.Densité de vapeurPas disponible.Densité relativePas disponible.SolubilitéPas disponible.Coefficient de partagePas disponible.

n-octanol/eau

II-OCIAIIOI/Eau

Viscosité

Pas disponible.

Température Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible.

Autres informations

Point d'écoulementPas disponible.Propriétés explosivesNon explosif.Propriétés comburantesNon oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Non corrosif pour non revêtus d'aluminium issu des données de test

(manuel d'épreuves et de critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation N'est pas une voie d'exposition habituelle. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer

l'irritation des voies respiratoires.

Peau Un contact prolongé ou répété avec la peau peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Inconnu(e). Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Acide citrique (CAS 77-92-9)

Aiguë

toxicologiques

Cutané **DL50**

Rat > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat 11700 mg/kg, ECHA souris 5400 mg/kg, ECHA

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg, ECHA

Inhalation

CL50 Rat 2300 mg/m3, 2 heures, ECHA

Orale

DI 50 Rat 2800 mg/kg, ECHA, HSDB

Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)

Aiguë Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat > 2000 mg/kg, ECHA

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible. Pas disponible. Indice d'érvthème

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible.

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération

Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement. Pas disponible.

Tératogénicité

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Acide citrique (CAS 77-92-9)

Aiguë

Composants

Crustacés CE50 Daphnia magna 120 mg/L, 72 hr

Espèces

Aquatique

Aiguë

CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis Poisson 1516 mg/L, 96 hr

macrochirus)

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Crustacés CE50 Daphnia 265 mg/L, 48 heures

Aquatique

Crustacés CE₅₀ Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 156.6 - 298.9 mg/L, 48 heures

CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis Poisson 300 mg/L, 96 heures

macrochirus)

Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)

Aquatique

Poisson CL50 Saumon de l'Atlantique (Salmo salar) > 1000 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Pas disponible.

Mobilité générale

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

Résultats d'épreuves

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Incinérer le matériau dans des conditions contrôlées dans un incinérateur

homologué. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Généralités Non corrosif pour non revêtus d'aluminium issu des données de test (manuel d'épreuves et de

critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR

1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réalementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très Non

dangereuse

SARA 311/312 Produit

Oui

chimique dangereux

Catégories de danger

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

classé

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3) Inscrit. US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide citrique (CAS 77-92-9)

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)

Inscrit.

Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage de mise en garde en vertu du règlement de la Proposition 65 de Californie.

Inventaires

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)NonÉtats-Unis et Porto RicoInventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - LoiOui

réglementant les substances toxiques)

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Clause d'exonération de responsabilité





Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 30-Octobre-2023

Version n° 07

Date en vigueur 30-Octobre-2023

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations Pas disponible.

Autres informations Révision du livre rouge # 3, 1/11/18